EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2022-316

Séance publique du

14 octobre 2022

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014-lmc1219041-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Préfecture des Bouches-du-Rhône POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ √ - COMPTE RENDU AFFICHÉ √ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ √ Ville d'Aix-en-Provence Service Thermale et Climatique

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ' LES AMIS DU MUSÉE GRANET ET DE L'ŒUVRE DE CÉZANNE '

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :
Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGEY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :
Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 14 OCTOBRE 2022

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ' LES AMIS DU MUSÉE GRANET ET DE L'ŒUVRE DE CÉZANNE '- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a à cœur d'encourager et soutenir les associations aixoises œuvrant dans le secteur des musées, soutenant les actions menées par ces associations.

Plus spécifiquement, l'association des Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne, depuis sa création en 1985, participe à la promotion et à l'animation du Musée Granet par son apport dans l'enrichissement des collections par voie d'acquisition, des restaurations d'œuvres, d'accompagnement des expositions permanentes ou temporaires.

Cette association organise des conférences mensuelles à destination de ses adhérents et aussi de tout public, des voyages culturels et valorise les expositions du musée auprès du réseau des associations des musées.

A ce titre, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter son soutien à l'association des Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne, pour son action au bénéfice du Musée Granet.

L'association les Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne a déposé un dossier complet de demande de demande de subvention sur le site dédié de la Ville (le 22 novembre 2021).

Le tableau ci-dessous présente le profil de cette association et de la subvention sollicitée :

N° tiers	Association	Type	Objet de l'attribution de subvention	Montant attribué 2020	Montant attribué 2021	Montant proposé 2022
20645	Les Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne	F	Contribuer aux frais de fonctionnement afin de permettre à l'association de soutenir le Musée Granet dans ses missions d'animations culturelles et de sensibilisation des jeunes publics.	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Total en euros, sur imputation budgétaire n°322 – 617 – 923 / ligne 5149						**4 000 €**

Légende :
- F : subvention de fonctionnement

Sachant que cette attribution a été validée par la CASA, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de 4 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement.

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2022, sur la ligne budgétaire 5149 / 322 – 617 – 923 du service de la coordination des musées, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-316 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ' LES AMIS DU MUSÉE GRANET ET DE L'ŒUVRE DE CÉZANNE '-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	43
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO

Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»